

Rapprochons nous

Compte rendu de la réunion quartiers Ouest / Hameau de Lydie

21 octobre 2017

Plus de quarante personnes présentes.

Les différents points évoqués sont listés ci-après. Les questions/ remarques/ propositions formulées par les participants sont en **caractères gras**, les réponses en caractères normaux. *Les remarques post-réunion de « La Parole aux Citoyens » figurent en italique.*

Sur le chemin de Fontenelle le « sens interdit sauf riverains » n'est pas respecté, tout le monde y passe, et la police ne fait rien ! Le chemin est tout particulièrement emprunté aux heures d'entrées/sorties du collège car il y a alors un véritable embouteillage dans le village.

Les chemins communaux sont soumis au code de la route. Il n'est pas possible de mettre de contravention car la notion de « riverain » n'existe pas dans le code de la route.

Une voie traversante vers le chemin de Salon est prévue au PLU mais ne sera pas réalisée dans l'immédiat.

Nota : la mise en place d'un panneau « sens interdit sauf riverains » suppose au minimum un arrêté municipal. Celui-ci doit être motivé non par les convenances personnelles des riverains mais par des problèmes de sécurité publique (ce qui est bien le cas pour ce chemin).

Proposition de mettre le chemin de Fontenelle en sens interdit

Cette proposition est à étudier et nécessite une concertation avec les usagers.

Il y a un problème général de vitesse de circulation dans la commune des radars pédagogiques vont être mis en place (plutôt que des ralentisseurs)

Nota : les incivilités sur le chemin de Fontenelle sont essentiellement le fait des habitants du quartier. Habiter le quartier n'autorise pas à rouler en sens interdit ou à dépasser les limitations de vitesse !

Marquage bandes jaunes pour les sorties de maison

A prendre en compte lors de l'aménagement de la rue entre l'avenue Joliot-Curie et l'entrée du lotissement Lydie prévu prochainement (des trottoirs seront aménagés)

Inondation à cause de la bosse à l'entrée du lotissement

Ce problème sera pris en compte lors du prochain aménagement de la rue.

Mettre des stops à la sortie de tous les lotissements

Le sujet sera étudié avec la police municipale.

Nom de rues : il y a eu un accident cet été au clos du Roure, les pompiers n'ont jamais trouvé l'adresse, il a fallu aller les chercher !

Le traitement de ce problème est en cours avec la poste. Les lotissements sont prioritaires

Les syndicats de lotissements pourraient également être moteurs en choisissant des noms de rues et les proposant à la mairie et à la poste.

Bovins et cochons qui divaguent.

Il y a eu de nombreuses plaintes. Les animaux ont été parqués côté chemin de Salon. Les services vétérinaires vérifieront que ces animaux sont bien traités

Rétrocession de la voirie du lotissement Hameau de Lydie

Le lotissement de Lydie est récent. La politique de la commune est de reprendre à son compte la voirie et l'éclairage des lotissements. Les rues deviennent alors des voies publiques ouvertes au « vivre ensemble ». Il y a 32 lotissements dans la commune dont 6 à traiter en priorité.

En tout état de cause le lotissement doit en faire la demande en précisant ce qu'il souhaite que la commune reprenne (voirie, éclairage, pluvial, espaces verts,...) et un état des lieux doit être établi.

Moustiques dans les bassins de rétention d'eau

Il s'agit d'un problème à traiter avec le syndicat du lotissement. Les bassins de rétention imposés par le PLU sont des bassins d'infiltration, l'eau ne doit pas y stagner.

Voir avec le promoteur en cas de malfaçon.

Inondations : schéma directeur pluvial

Le schéma directeur pluvial a été établi. Cette compétence passe à la Métropole le 1/1/2018, c'est elle qui sera en charge de la réalisation des travaux.

Entretien du ruisseau du Roure : il se bouche et déborde. Les ruisseaux doivent être entretenus « à hauteur d'homme ».

L'entretien est programmé cet hiver

Feu dans les cannes au lotissement du Roure

Le problème sera vu avec les propriétaires concernés

Décharge saturée lorsqu'on amène des chargements importants

Priorité est donnée aux particuliers, les agriculteurs et les entreprises doivent prévenir avant d'amener des chargements importants.

Où en est le projet d'aménagement de l'avenue Joliot Curie et la mise en place de l'assainissement collectif sur cette avenue ?

Le nouveau projet est prêt (3^{ème} solution choisie en réunion publique). Il reste à régler un problème de foncier avec 13 habitat et à passer une convention avec Métropole eau /assainissement. Il faut compter 6 mois pour passer les marchés et 1 an pour réaliser les travaux

Nettoyage des terres en friche (sécurité incendie)

Une injonction sera envoyée aux propriétaires concernés.

Cailloux sur la chaussée rue du Roure, absence de trottoir

La réfection de cette portion est prévue au budget 2018

Manque d'éclairage entre l'avenue Joliot-Curie et le lotissement Lydie : c'est le noir complet !

Mise en place de l'éclairage lors du prochain aménagement de la rue.

Entre éclairage absent et éclairage surabondant ou aveuglant, on trouve vraiment de tout dans la commune. On pourrait sans problème prélever un lampadaire sur deux (voire un lampadaire sur trois) dans certains secteurs pour en mettre là où il n'y en a pas du tout

Parking logement sociaux : 7 places pour 12 logements c'est insuffisant

La loi impose un maximum d'une place de parking par logement. Des places « visiteurs » seront aménagées

La route va passer sur les lavandes

Il s'agit d'un emplacement réservé. Le promoteur n'a pas respecté le permis d'aménager.